

## Régimes indemnitaire dans la fonction publique : enfin la reconnaissance de l'expertise et de l'engagement de tous les agents, y compris les professeurs ?

Nous apprenons par la presse (1) que le Premier ministre a missionné le 26 décembre dernier les inspections de la fonction publique pour analyser la cohérence, l'efficacité et la lisibilité des régimes indemnitaire des agents publics. Il est grand temps que le gouvernement s'intéresse enfin à la pertinence de ces régimes et notamment le RIFSEEP (2) auquel sont éligibles une grande partie des agents de catégorie A et B (3) mais dont sont exclus tous les professeurs, qui ne peuvent compter que sur un nombre très limité d'indemnités et dont le montant est très inférieur à ceux du RIFSEEP. C'est en effet au minimum 1000 euros par mois d'indemnités et de primes que perçoivent les agents de catégorie A dont la grille est proche de celle des professeurs agrégés (4). Les agents de catégorie B peuvent même percevoir un traitement avec primes au moins égal à celui d'un professeur agrégé qui relève de la catégorie A (5). Cela incite d'ailleurs des professeurs en conversion professionnelle à passer des concours d'agents de catégorie B au lieu de ceux de catégorie A, tant le montant des primes leur permet de maintenir voire d'augmenter leur traitement actuel. En excluant les professeurs du RIFSEEP et en refusant d'augmenter leurs quelques indemnités, le gouvernement favorise leur fuite vers d'autres corps de la fonction publique alors qu'il a du mal à recruter et fidéliser des enseignants !

Sur le plan symbolique, l'intitulé même du RIFSEEP est une insulte à tous les agents qui n'y sont pas éligibles, à commencer par les professeurs. Comment oser justifier que ces derniers n'ont aucune expertise et aucun engagement professionnel à faire valoir au titre de ce régime alors qu'ils sont confrontés :

- ➔ à des tâches de plus en plus nombreuses chaque année dont certaines n'ont qu'un rapport tenu avec leur mission d'enseignement
- ➔ aux pressions diverses de l'administration très peu bienveillante à leur égard
- ➔ au mal être et aux comportements irrespectueux et violents de leurs élèves ou étudiants de plus en plus fragiles psychologiquement
- ➔ aux pressions de certains parents d'élèves de plus en plus intrusifs et consommateurs
- ➔ à une paupérisation de leur condition assumée depuis 40 ans par l'Etat

Il est donc bien temps de remettre plat tout le régime indemnitaire de la fonction publique et de reconnaître les sujétions, l'expertise et l'engagement professionnel de chaque corps à sa juste valeur car si l'argent n'est à l'évidence pas ce qui conduit à choisir le métier de professeur, un salaire trop bas constitue en revanche une raison de ne pas le choisir, contrairement aux dires de certains « responsables » politiques (6) !

Cependant l'actuel gouvernement aura-t-il la légitimité et surtout le courage d'une réforme d'ampleur en la matière ? Les enseignants n'en auront rien à attendre si elle se limite à une simple mesure d'économie sur le dos des actuels éligibles au RIFSEEP (7). Si elle prévoit une redistribution, il y a une possibilité de revalorisation des indemnités des professeurs, surtout ceux qui comme les PRAG, bien qu'enseignants du supérieur, ont été privés du RIPEC (8). Dans les deux cas, le gouvernement devrait affronter le mécontentement des agents non enseignants de la fonction publique. Mais ne nous a-t-il pas habitué à passer outre ces protestations ? Le SAGES suivra avec attention ce dossier et il ne manquera pas de présenter des propositions (9) en considération du rapport à venir ou, s'il n'est pas rendu public, du projet qui sera présenté par le gouvernement à l'issue de la remise de ce rapport.

1 <https://acteurspublics.fr/articles/primes-des-agents-publics-matignon-mandate-les-inspections-pour-evaluer-le-systeme-indemnitaire/>

2 Régime indemnitaire dans la fonction publique tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel: <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F465>

3 [https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/ArchivePortailFP/www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/statut\\_et\\_remunerations/20220126\\_Liste-corps-et-emplois-adhesions.pdf](https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/ArchivePortailFP/www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/statut_et_remunerations/20220126_Liste-corps-et-emplois-adhesions.pdf)

4 [https://le-sages.org/documents2/Rachat\\_annees\\_etudes\\_FP.pdf](https://le-sages.org/documents2/Rachat_annees_etudes_FP.pdf)

5 [https://vocationservicepublic.fr/le-salaire-des-controleurs-des-finances/?\\_gl=1\\*12gp9k0\\*\\_up\\*MQ..\\*\\_ga\\*MjA4MTYzOTEzMC4xNzY5NTE0MD0\\*\\_\\_ga\\_0G4P20C2WV\\*czE3Njk1MTE4MzMkbzEkZzAkDE3Njk1MTE4MzMkajYwJGwwJGgw](https://vocationservicepublic.fr/le-salaire-des-controleurs-des-finances/?_gl=1*12gp9k0*_up*MQ..*_ga*MjA4MTYzOTEzMC4xNzY5NTE0MD0*__ga_0G4P20C2WV*czE3Njk1MTE4MzMkbzEkZzAkDE3Njk1MTE4MzMkajYwJGwwJGgw)

6 <https://www.neoprofs.org/t96160-les-enseignants-c-est-pas-d-abord-l-argent-qui-les-attire-disait-nvb-il-y-a-un-an>

7 On imagine difficilement une baisse des indemnités actuelles des professeurs dans la situation de crise de recrutement actuel et de la difficulté croissante qu'il y a de ne pas faire fuir ceux en fonction !

8 [https://le-sages.org/documents2/Annonce\\_action\\_CESC\\_fin\\_juin25.pdf](https://le-sages.org/documents2/Annonce_action_CESC_fin_juin25.pdf)

9 Propositions d'éligibilité à certaines primes ou d'augmentation de celles existantes et non leur suppression comme celle de 500 euros à partir de 3 heures supplémentaires obtenue en 2016 par la FSU, l'UNSA, le SGEN-CFDT et la CGT. Voir page 15 du numéro n°62 de Messages, le bulletin du SAGES :

[https://le-sages.org/documents2/Annonce\\_action\\_CESC\\_fin\\_juin25.pdf](https://le-sages.org/documents2/Annonce_action_CESC_fin_juin25.pdf)

